:|: DOMINO :|:
Action Thématique Programmée

Compte rendu de l'atelier de lancement de la phase d'accompagnement de l'ATP DOMINO (Maison communautaire de Keur Momar SARR, jeudi le 6 avril 2006)

Grégoire Leclerc , Ahmadou Coumba Ndiaye, Arame Soumaré,
Mohammadou Thiam, Ibrahima Diop Gaye, et Ibra Touré

9 Novembre 2006

Remerciements

L'équipe DOMINO voudrait remercier Adrien Coly, Sidy Mohammed Seck, Mbenda Fall, Oumou Khalsom Khoule, Gora Ndiaye et Seydou Camara, pour leur contributionn à l'animation et la prise de notes, ainsi que tous les participants qui se sont déplacés. Merci à Mohammed Ahmed Gaye pour avoir pris en charge la logistique de l'évènement.

Résumé

L'atelier de lancement de la phase d'accompagnement de DOMINO a eu lieu le 6 avril 2006 à la maison communautaire de Keur Momar Sar. L'atelier a réuni 32 invités dont l'adjoint du Sous-Préfet de Keur Momar Sarr, 2 Présidents et un vice-président de communauté rurale, 4 chefs de village, 1 imam et représentant de chef de village, 1 chef des centres d'Appui au Développement Local, 1 agent des Eaux et Forêts, 7 représentants d'organisations paysannes, 1 représentante de groupement féminin, 1 représentant de la radio rurale, 7 chercheurs (UCAD, CIRAD, UGB, ENEA), 1 représentant de bureau d'étude très présent dans cette région (Tropis/UGB), 3 agents des services techniques (DGPRE, DAT, SAED), et 2 étudiants (ENEA).

L'objectif principal de l'atelier était de démarrer officiellement la phase d'accompagnement de l'ATP DOMINO, en établissant un partenariat recherche-développement pour la co-construction d'outils d'aide à la décision en matière de foncier et d'usage des terres. L'entrée choisie était de positionner la recherche en terme de renforcement des capacités des institutions locales à mieux comprendre et définir les enjeux et problématiques fonciers. Un travail en deux groupes a permis de recenser les modes de régulation qui nous permettront de mieux cibler la conception d'outils de médiation opérationnel et partagé. Des présentations de la SAED, de la DAT, de la DGPRE, et de l'équipe DOMINO ont permis aux participants de mieux connaître la gamme des outils disponibles et leur domaine d'utilisation. Finalement nous avons pu mettre en place un comité restreint d'utilisateurs qui nous accompagnera dans le processus de co-construction des outils.

Les travaux de groupe ont permis de déterminer 4 grands classes de problèmes, soit :

1. Les difficultés d'accès a la terre et a l'eau
2. Le non-respect de la réglementation
3. Les relations intersectorielles tendues au niveau local
4. La mauvaise gestion de l'environnement

Ces problèmes persistent et certains vont en s'aggravant, et ce malgré la présence d'institutions pertinentes et d'instruments variés. Les modes de résolution sont de quatre type, soit 1) l'application de la loi et le recours à la justice, 2) la sensibilisation, 3) la planification et l'aménagement, et 4) l'intermédiation. Les outils mobilisés sont relativement classiques. Il s'agit 1) d'outils juridiques (sanctions, arrêtés, Plaintes, délibérations), 2) de plans et chartes, 3) de travaux d'aménagement (reboisement, fonds de maintenance), 4) de commissions, et des médias.

Le comité d'utilisateurs tel qu'établi en date du 6 avril est composé des présidents de communauté rurales de Keur Moumar Sarr, Syer, Mbane, Ronkh et Ross Bethio, d'un représentant de la commune de Richard Toll, d'un représentants des OP patate douce, maraîchage, pêche, et éleveurs, des femmes, de la radio rurale, de la CSS, et du chef de CADL de Keur Moumar Sarr. Il reste cependant à consolider le comité en vérifiant la disponibilité des PCR, qui devront le cas échant nommer un suppléant (en priorité parmi les participants de l'atelier). Il faudra aussi envisager la possibilité d'associer un représentant du droit traditionnel tel qu'un chef de village, et éventuellement un représentant des pasteurs et des forages.

REMERCIEMENTS **2**

RESUME **2**

INTRODUCTION **4**

OBJECTIF DE L'ATELIER : 4
PROGRAMME 4

DEROULEMENT DE L'ATELIER **5**

DISCOURS D'OUVERTURE 5
PRESENTATION DE DOMINO ET DES OBJECTIFS DE L'ATELIER : 5
TRAVAUX DE GROUPE. 6
Objectif *7*
Méthodologie *7*
Résultats *7*

PRESENTATION DES OUTILS DES PARTENAIRES **17**

Outils de la DAT *17*
Outils de la DGPRE *17*
Outils de la SAED *18*
Outils de DOMINO *18*

NOMINATION DU COMITE UTILISATEURS. **19**

DEBRIEFING **21**

ANALYSE « A CHAUD » DE MOUHAMADOU THIAM (DOCTORANT EN SOCIOLOGIE, UGB) 21
DEBRIEFING DU 11 AVRIL 2006 (GREGOIRE LECLERC, IBRA TOURE, IBRAHIMA DIOP GAYE, AHMADOU COUMBA NDIAYE). 23
COMMENTAIRES INDIVIDUELS (OUMOU KALSOUM KHOULE ET ARAME SOUMARE) 24

SYNTHESE DES TRAVAUX DE GROUPE **25**

LES DIFFICULTES D'ACCES A LA TERRE ET A L'EAU 25
LE NON-RESPECT DE LA REGLEMENTATION 25
LES RELATIONS INTERSECTORIELLES TENDUES AU NIVEAU LOCAL 26
LA MAUVAISE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 27

ANNEXES **28**

PRESENTATION DE DOMINO 28
PRESENTATION DE LA DAT 30
PRESENTATION DE LA SAED 32
PRESENTATION DE LA DGPRE. 32
PRESENTATION DES OUTILS DOMINO 36

INTRODUCTION

Objectif de l'atelier :

L'objectif principal de l'atelier est de déclancher la phase d'accompagnement de l'ATP DOMINO, en établissant l'équipe DOMINO comme partenaire recherche pour la co-construction d'outils d'aide à la décision en matière de foncier et d'usage des terres.

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants:
- Voir comment la recherche peut contribuer au renforcement des capacités des institutions locales à mieux comprendre et définir les enjeux et problématiques fonciers
- Collecter des informations sur les modes de régulation pour la conception d'outils de médiation opérationnel et partagé ;
- Mettre en place un comité restreint d'utilisateurs des outils.

Pour atteindre ces objectifs, l'atelier part des questions suivantes :
- Quels sont les problèmes récurrents en matière foncière ?
- Comment les a-t-on résolus ?
- Avec quels outils ?
- Sont-ils entièrement résolus? Sinon pourquoi ?
- Qui sont les partenaires mobilisés pour la résolution des problèmes ?
- Quels rôles effectifs jouent-ils ?

Ces questions sont traitées par une diversité de participants représentatifs des différents rôles et fonctions d'institutions présentes dans la région.

L'atelier se déroule en trois étapes :
- 2 groupes de travail sur les Modes de régulation
- Présentation des outils des partenaires (SAED, DGPRE, DAT, DOMINO)
- Nomination du Comité d'utilisateurs

Programme

Programme initial	
9h00	Ouverture de l'atelier (M le Sous Préfet M Soré DIA)
9h30	Pause café *(composition des groupes de travail)*
10h00	et présentation de DOMINO Travail en 2 groupes mixtes : modes de régulation *(rappel de Domino)*
13h00	*Repas/ prière (rapporteurs préparent la plénière)*
14h30	Plénière *(thé !) ou poursuite des travaux*
15h30	Présentation des outils d'aide à la décision et à la planification : • SAED, DGPRE, DAT, Domino • discussion
16h00	Nomination du comité technique
17h30	Clôture *(debriefing)*
18h30	Retour sur Dakar

Programme effectif	
11h00	Ouverture de l'atelier (allocution de l'adjoint au sous-préfet M. Sougoufara)
11h30	Pause café *(composition des groupes de travail)*
11h45	Présentation de DOMINO Travail en 2 groupes mixtes : modes de régulation
14h30	*Repas/prière*
15h30	P*oursuite des travaux*
16h30	Présentation des outils d'aide à la décision et à la planification : • SAED, DGPRE, DAT, Domino • discussions
17h45	Présentation du rôle du comité utilisateurs et des conditions d'éligibilité des membres. Nomination du comité technique
18h30	Clôture et retour sur Dakar

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Discours d'ouverture

L'atelier a débuté avec l'allocution de M. Sougoufara, adjoint au Sous préfet de Keur Momar SARR, dont le texte en français est présenté ci dessous. Il s'est aussi exprimé en wolof pour l'assistance non francophone.

> *« Bienvenue aux Présidents de Conseil rural, Chefs de Village, Organisations de Producteurs, Groupements Féminins, Radio rurale, Techniciens de la DAT, DGPRE, Eaux et Forêts, et de la SAED, présidents de commission domaniale, chercheurs de l'UCAD, de l'ENEA, du CIRAD, de l'UGB.*
>
> *La question qui nous réunit aujourd'hui est de toute première importance. Il s'agit de la gestion foncière et des moyens à mettre en œuvre pour qu'elle soit faite de la meilleure manière possible. Pour cela nous devons mobiliser toutes les ressources dont nous disposons et qui sont entre vos mains.*
>
> *Les chercheurs nous ont approché pour travailler en partenariat à l'élaboration d'outils d'aide à la décision en matière de foncier et d'usage des terres. Notre participation à l'élaboration des outils nous permettra de mieux comprendre pour mieux agir, dans un contexte en mutation rapide qui est celui de la région du lac de Guiers.*
>
> *Nous saluons le choix de Keur Momar Sarr qui est le lieu où ces enjeux s'expriment de manière particulièrement aigue. Je remercie les participants de l'extérieur de s'être déplacés pour venir partager avec nous leur expérience sur cette question.*
>
> *En vous souhaitant une journée fructueuse, je déclare ouvert cet atelier. »*

Présentation de DOMINO et des objectifs de l'atelier :

Après la pause-café, M. Ibrahima Diop GAYE a fait la présentation du projet DOMINO et expliqué les objectifs et le déroulement de l'atelier. Domino est un projet de recherche développement visant à établir un partenariat avec les acteurs locaux, la DAT, la DGPRE et la SAED pour mieux comprendre et agir, s'adapter au contexte changeant et mettre en place des outils adaptés et utiles tels que des modèles prospectifs, des formations, et d'autres outils à définir chemin faisant.

Pour introduire la problématique, il a ensuite retracé l'historique des aménagements dans la zone du lac de Guiers avec l'appui des schémas chorématiques préparés par Géraud Magrin.

Pour conclure, il a rappelé les objectifs de l'atelier et la méthodologie qui allait être suivie (section 1.1)

Travaux **de groupe.**

Les animateurs ont ensuite procédé à la répartition des participants en deux groupes représentant autant que possible la diversité des rôles et fonctions.

Groupe 1		
N°	**Prénoms et Nom**	**Fonction/Rôle**
1	Mohamed Ahmed Gaye	CADL KMS
2	Mamadou Ciré Diallo	Représentant PCR Mbane
3	Gormack Dème	Chef Centre de Pêche de Guidick
4	Adrien Coly	GIRARDEL/TROPIS/rapporteur
5	Mathar Fall	Imam, Représentant CV KMS
6	Doudou Fall	CV Thiago
7	Dioumoro Ka	PCR KMS
8	Hamady Ka	CV Diéler
9	Yagga Dia	Responsable de Groupement
10	Oumou Khalsoum Khoulé	DAT
11	**Arame Soumaré**	**Chercheur UCAD/Animateur**
12	Mohamed Goudiaby	ATEF KMS
13	Seydou Camara	SAED
14	**Ibra Touré**	**Chercheur CIRAD/Animateur**
15	Mouhamadou Thiam	Doctorant Sociologie UGB/suivi sociologique
16	Mbenda Fall	Etudiant ENEA

Groupe 2		
N°	Prénoms et Nom	Fonction/Rôles
1	Sidy Ka	PCR Syer
2	Goumba Diop	Responsable Groupement Pêcheurs
3	Oumar Sarr	Responsable Maraîchers
4	El Hadj Sarr	CV Bokki Nedo
5	Mame Ndieumbeut Fall	Responsable GPF
6	Aldiouma Boh	Responsable OP
7	Adama Sarr	Président Union Producteurs
8	Aminata Fall	Radio rurale
9	Ibrahima Sow	Vice Président CLCOP
10	Gora Ndiaye	Expert DGPRE
11	Sidy Mohamed Seck	Chercheur UGB
12	**Ibrahima Diop Gaye**	**Chercheur ENEA/Animateur**
13	Grégoire Leclerc	Chercheur CIRAD
14	**Ahmadou Coumba Ndiaye**	**Assistant /Animateur**
15	Alphonse Diouf	Etudiant ENEA
16	Ndiaye Sarr Diaw	CV Nder

Objectif

Se renseigner sur les modes de régulation du foncier et des usages de la terre dans la région du lac de Guiers.

Méthodologie

La régulation du foncier et des usages de la terre est abordée par l'inventaire des problèmes rencontrés et de leurs modes de résolution, avec une emphase sur les outils et les partenariats. Le travail de groupe (deux groupes de composition équilibrée –élus, OP, chercheurs) a débuté avec un tour de table chacun s'est prononcé sur les problèmes qu'ils vivaient. Ceci a permis à tous de se prononcer. Ensuite les problèmes ont été abordés un par un, des débats ont été provoqués sur les modes de résolution de ces problèmes. Bien que la parole ait été quelquefois mobilisée par certains, il reste que chacun a pu s'exprimer comme il le voulait. Les débats avaient lieu en wolof principalement.

Les animateurs avaient comme tâche de remplir, dans la mesure du possible, le tableau suivant. Le temps était compté mais avec l'aide de tous (les animateurs mais aussi Adrien Coly, Sidy Seck, Seydou Camara) il a été possible de terminer.

Nom(s)	**Problèmes lié à la terre (foncier mais aussi usage)**	**Type de problème (accès, ressources)**	**Mode de résolution**	**Si résolution, Avec qui et quoi ?**	**Si non résolution, quelle suggestion ?**

Résultats

Nous présenterons d'abord les résultats des travaux ainsi qu'un synthèse par groupe, pour ensuite tenter une synthèse et une généralisation des travaux des deux groupes (voir section VII).

Tableau 1 : Travaux du Groupe 1

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
1.	Relations agriculture élevage	• clôture des parcelles • surveillance du bétail et des champs • définition des pistes de bétail • aménagement de points d'eau hors des périmètres	• POAS • Voie administrative (plainte) • Médiation • Information (radio, conférences religieuses…) • Bassins de bétail	• SAED • Pouvoir religieux • Collectivités locales • CSS	• Appui conseil • Concertation • Aménagement	• Partiellement	• Manque d'application des décisions • Concertation & communication insuffisantes
2.	Limites collectivités locales et attributions foncières	• Non résolution	• Médiation	Administration territoriale	Conseil Médiation	• Non	• Compétence de l'Etat • Echec des médiations
3.	Insuffisance pistes bétail et points d'eau (Abreuvement du bétail au niveau des canaux & colonisation des berges par typha)	• définition des pistes de bétail • ouverture de points d'accès au lac • création de mares artificielles • réhabilitation de forages	• POAS • Aménagement hydraulique (désherbage mécanique…)	• CSS • OMVS • Etat • PNIR • SAED	• Appui technique • Appui conseil • Aménagement	• Partiellement	• Application des directives
4.	Disponibilité insuffisante de terres bordières du	• Donner les terres du *diéri* à des projets ou	• Affectations • Canaux	• Privés	• Bailleurs	• Non	• Aménagements hydro agricoles de grande envergure & ouvrages

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
	lac	exploitants plus riches • Système « Amener l'eau et être payé en terre »					structurant par l'Etat
5.	Conditions d'attribution & Difficultés de désaffectation	•	•	•	•	• Non	• Refus des populations • Impossibilité de désaffection • Absence de moyens • Pressions & jeux politiques
6.	Relation agriculture pêche (régulation & gestion du plan d'eau)	•	•	•	•	• Non	• Absence de plan de gestion
7.	Accès à l'eau pour les attributaires les plus éloignés des berges	• cf 4	•	•	•	• Non	•
8.	Les feux de brousse	• Pare feux • Actions des comités de lutte	•	• Comité • Partenaires projet biodiversité	• Entretien des pare feux • Lutte contre les feux • Bailleur	• Non	• Sanctions insuffisantes • Disparition et manque d'entretien des pares feux • Manque de moyens des CR
9.	Le déboisement (défrichement)	• Reboisement • Forêts communautaires • Sanction/ verbalisation • Sensibilisation	• projet	• Projet biodiversité • Eaux & forêts • CR		• Non	• Extension des superficies aménagées • Charbonnage • Manque de suivi • Faiblesse des effectifs • Méconnaissance de la loi • Procédure d'autorisation de coupe

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
							compliquée
10.	La non reconnaissance de la LDN	• formation (décentralisation …) • plainte (tribunal) • désaffectation	• Budget de la CR	• CR • Etat	• Financement	• Non	• Acception de la LDN • Inapplication de la loi
11.	« Marquage » foncier (accaparement, spéculation, épargne…)	• désaffectation	•	• CR • Etat	• Retrait de titres	• Non	• Epargne foncière • Spéculation
12.	Non respect des dispositions sur le domaine lacustre & lois existantes (dpm)	• pas résolu	•	•	•	• Non	• Méconnaissance • Manque de volonté • Pas de surveillance

Synthèse des résultats du Groupe 1.

Les débats menés dans le groupe 1 ont porté sur les questions exposées ci-dessous.

1) Le caractère imprécis des délimitations foncières

Il y a un problème crucial de définition des limites foncières : limites des terres d'exploitation, limites des parcours de bétail, limites des territoires administratifs. Cette situation s'explique aussi par l'inexistence d'un cadastre rural.
Les aménagements hydro-agricoles se sont révélées comme une source de problèmes : demande accrue de terre, non reconnaissance de la loi 64-46 et volonté de reconduite des droits fonciers traditionnels.

2) La compétition autour de l'accès au foncier

L'avènement de la technique d'irrigation a incité les populations à une compétition foncière qui a beaucoup lésé l'élevage avec l'occupation anarchique, par les cultivateurs, des zones de parcours du bétail. La plupart des demandes visent les meilleures terres, c'est-à-dire celles qui bordent le lac. Pourtant, dans un rayon de 25 m au bord du lac, toute forme d'exploitation est interdite.
Il y a un problème fréquent d'accaparement (par affectations légales) de terre par des affectataires qui n'ont bien souvent pas les moyens de les exploiter.
Cette compétition conduit aussi à des affectations illégales sur l'espace lacustre, ce qui est fait au détriment des éventuels projets de pisciculture.
Le non respect de la législation foncière pose des questionnements tant aux techniciens de l'eau qu'aux diverses institutions publiques et communautaires.

Les problèmes ci-dessous ont été recensés :

1- La difficile cohabitation de l'agriculture et de l'élevage
2- Les limites imprécises entre les territoires des CR et celles des terres d'affectation
3- L'occupation des parcours de bétail par l'agriculture
4- L'insuffisance de points d'abreuvement des troupeaux
5- Les conditions d'affectation de terre irrespectueuses des décrets de la loi domaniale
6- La mauvaise gestion du plan d'eau du lac (cause de régression de la pêche)
7- Les difficultés d'accès à l'eau douce du lac rencontrées par les populations des localités du *dieri*
8- Les difficultés d'établissement auxquelles sont confrontés les nouveaux affectataires de terre (limites foncières mal définies)
9- Les risques encourus par le bétail lorsqu'il est abreuvé dans les canaux d'irrigation
10- La persistance des feux de brousse
11- La montée du déboisement
12- La non reconnaissance de la loi domaniale par les populations communautaires
13- L'accaparement de terres par des affectataires qui n'arrivent pas à les exploiter
14- Les difficultés de désaffectation en cas de non exploitation

3) La prévention des conflits fonciers

Le foncier est désigné comme la plus importante source des conflits qui éclatent dans le cadre des CR.
Une mesure préventive des conflits qui opposent agriculteurs et éleveurs consiste à demander aux cultivateurs de surveiller leurs champs pendant le jour et à l'éleveur de garder son bétail la nuit.
Des séances de concertation entre agriculteurs et éleveurs sont organisées pour la définition des règles de conduite à respecter. La sensibilisation est une autre stratégie : une conférence religieuse a été organisée par feu le marabout Khalifa Abdoul Aziz Sy.

4) Les modes de résolution des conflits fonciers

Le conseil rural est chargé du règlement des litiges fonciers. Lorsque la situation est conflictuelle, une plainte (après constat effectué par la gendarmerie) est déposée par le plaignant. Cette dernière procédure aboutit au jugement par le tribunal régional.

Parfois, les responsables communautaires arrivent obtenir un règlement à l'amiable avec une amende conclue par les deux parties.

5) Les sanctions prévues en cas de dérogation au règlement foncier

La politique pose obstacle à la réglementation puisqu'il est difficile de sanctionner des militants du parti politique au pouvoir. Ainsi la désaffectation qui est prévue par la loi domaniale est difficilement applicable.

6) Les questions relatives à l'accès à l'eau douce du lac de Guiers

La CSS bénéficie d'affectations de terres bordières du lac, lorsqu'un exploitant qui détient un champ situé en arrière, il est généralement confronté à des difficultés d'exploitation (non accès à l'eau du lac). Des canaux d'amenée d'eau sont parfois aménagés par les exploitants eux-mêmes pour que l'eau arrive dans leur terre.

A certains endroits du lac, les canaux d'amenée d'eau ont été créés par des opérateurs privés et les populations locales en ont aussi bénéficié, moyennant une rémunération en nature (terre).

Le typha (« *mbarakh* »), plante aquatique, envahit les berges du lac de Guiers, constituant ainsi une ceinture empêchant l'accès à l'eau douce. Une opération de désherbage mécanique a été opérée par les pouvoirs publics. Cependant, les hydrauliciens reconnaissent au typha ses vertus purificatrices d'eau, par absorption du sel notamment.

Citons le problème de gestion du plan d'eau du lac de Guiers qui jusque là n'a pas été limité à la hauteur de 1,5m à 2m (définie par les hydrauliciens) à cause d'un défaut de fonctionnement des vannes de la Taouey.

La pêche est tributaire des irrégularités liées à la gestion des eaux (fortes oscillations des hauteurs de crue, fermeture et ouverture des vannes) qui influent sur la disponibilité des ressources.

L'élevage souffre également du problème d'accès à l'eau : insuffisance des rampes d'accès à l'eau du lac, consommation d'eau insalubre par le bétail et les populations habitant des localités éloignées du lac d'où des problèmes de santé humaine et animale.

7) La détérioration du couvert végétal

Comme cause de dégradation du couvert végétal, on peut citer les feux de brousse causés par la pratique de la culture sur brûlis, ou par l'inadvertance des campeurs (chauffage nocturne au feu de bois).

La surexploitation des ressources ligneuses par les charbonniers a été évoquée. Aujourd'hui, devant les difficultés d'obtention de permis de coupe, la fraude persiste. Un fraudeur arrêté doit verser une amende à l'agent du service des eaux et forêts.

On déplore aussi le fait que certains PCR attribuent des terres dans les forêts classées, en considérant que la gestion de ces espaces relève de leur compétence.

Enfin, la patate douce est considérée comme une culture qui occasionne le déboisement. Généralement, elle se fait sur des terres prêtées et au bout de 2 à 3 campagnes de culture, l'exploitant quitte sans reboiser le terrain.

Tableau 2 : Travaux du groupe 2

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
1	Manque de respect de la loi	• Recours à la justice • Recours aux autorités locales • Règlement à l'amiable • Sensibilisation ; Table ronde ; Emissions radio	• Plainte • Plaintes • Commission pluriethnique de gestion des conflits dans la CR, notables • Médias	• Gendarmerie • autorité administrative • Chefs de village et notables • Radio communautaire	pression	Persiste	
2	Méconnaissance des textes	• Recours à la justice • Règlement à l'amiable • Application de la loi • Application de la loi par le Conseil Rural • Planification, délimitation des activités	• Plainte Force légale • Discussion • Sommation, CR • Désaffectation • POAS	• Gendarmerie • Chef de village, PCR • CR • CR • SAED			
3	Accès difficile au foncier pour les femmes	• Affectation de zones éloignées • Preuve de disponibilité de	• Affectation • Affectation	• CR • OFADEC (ONG)			

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
		moyens • Permission des propriétaires terriens • Obligation de partage	• Intermédiation • Entente entre les parties	• ASREAD Chef de village • ACRA OFADEC (ONG)			
4	Injustice dans l'affectation non respect des procédures	Respecter la loi	Affectation	CR		Persiste	
5	Pression foncière à cause de la ruée vers l'agriculture irriguée	• Amener l'eau dans le dièri • Limite d'expansion des champs ; désaffectation • Limitation parcelles : base 50- 60 m près du lac	• Canaux d'irrigation (amène) • Education formation • Règles édictées	• Paysans producteurs (pas de partenaires • Etat ; CR • CR Autrefois Chefs d'arrondissement (Respect encore) 69 - 70	Autofinancement	Persiste	
6	Multi affectations	• Recours à la délibération du CR – à la justice • Recours à la justice et aux autorités locales • Suspension de terres	• Affectation ; plainte • Plainte • Paiement de frais de bornage	• CR ; Gendarmerie • Gendarmerie Chef CADL • CR			
7	Pollution de l'eau due à l'usage des produits phytosanitaires	• Construction de canaux de drainage	• Canaux ; dépollution	• Etat ; CCS			

No	Problèmes récurrents	Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires	Persistance du problème	Raisons de la persistance
		• Raccordement à delta • Recyclage • Plan de gestion des eaux • Fauchage mécanique partiel ; manuel VAE	• Dépollution • Dépollution • Plan	• CSS • CSS • Etat ; CSS • Etat ; ONG ; population		Persiste	
8	Confrontation élevage extensif et agriculture extensive	• Planification spatiale des activités • Intensification des activités agricoles et pastorales	• POAS • Labour profond Clôture ; surveillance du bétail	• Etat ; CR • ONG ; Banque		Persiste	
9	Dégradation des sols	• Reboisement Choix d'arbres adaptés • Conserver les jeunes pousses Substituts du bois de chauffe	• Projets intégrés Amélioration des techniques cultures	• ONG ; population Etat ; producteurs • Eaux et forêts Producteurs			
10	Confrontation droit coutumier / droit moderne	Respect du droit moderne	sensibilisation				

Le groupe 2 ne s'est pas assez prononcé sur les raisons de la persistance de certains problèmes par contre ils ont évoqué des pistes de solutions et d'autres problèmes qui n'ont pas fait lieu de débats et que l'on retrouve dans **le tableau 3.**

Tableau 3: Autres problèmes et propositions de solutions

PROBLEMES	**SOLUTIONS**
➢ Grignotage des parcours de bétail ➢ Manque de cadre de concertation ➢ Affectation aux non résidents de la communauté rurale - méconnaissance des textes - problèmes non résolus - exigences de développement de la CR ➢ Problèmes d'affectation aux femmes - en général pas d'affectation individuelle - affectation souvent à des groupements - affectation aux gens appuyés par des projets ➢ Absence de demande individuelle de la part des femmes ➢ Absence de maîtrise sur la fluctuation des eaux ➢ Accès difficile à l'eau pour le dièri ➢ Manque de cadastre rural ➢ Aménagements anarchiques ➢ Exploitation minière ➢ Non recouvrement des frais de bornage ➢ Délimitation imprécise des espaces affectés ➢ Absence de structure de gestion du lac, manque de planification globale de l'utilisation des eaux ➢ Difficultés de désaffecter ➢ Limites administratives non précises ➢ Abus dans l'utilisation des produits chimiques ➢ Les pratiques infra légales (location, vente) ➢ Absence d'étude préliminaire (avant projet) pour les aménagements ➢ Occupation des parcours de bétail	➢ Revitalisation des vallées fossiles ➢ Respect de la loi ➢ Lutte contre les VAE – baisse des eaux ➢ Affectation à ceux capables de l'exploitation ➢ Entente entre le CR et l'affectataire ➢ Avant toute affectation voir la disponibilité de la terre ➢ Informer sur la nécessité de mise en valeur ➢ Vulgarisation des textes juridiques

Présentation des outils des partenaires

Les plénières qui ont suivi les travaux de groupe ont donné l'occasion aux autres partenaires tels que la DAT, la DGPRE et la SAED de présenter leurs outils dans la zone.

Outils de la DAT

L'exposé de la Direction de l'Aménagement du Territoire dans la zone a été présenté par Mme Oumou Kalsoum KHOULE de la dite direction sur leur programme d'aménagement durable et de développement du lac de Guiers pour lutter contre la pauvreté.
Se basant sur la volonté affichée des autorités étatiques pour la dimension spatiale de la planification économique dans le PNAT, la DAT s'est intéressée au lac de Guiers comme zone spécifique d'aménagement. Le lac, à cheval sur les régions de St Louis et de Louga, est la plus importante réserve d'eau douce de surface du Sénégal (300km^2). C'est une zone présentant une évolution lente de la population mais où la dynamique économique est fortement marquée avec diverses activités telles que l'agriculture irriguée, l'élevage, la pêche, le tourisme…et une concurrence entre acteurs sans cadre de concertation. Les acteurs les plus visibles dans l'agriculture irriguée sont la CSS, la SAED et les organisations de producteurs mais on note la quasi absence de cadre de gestion globale de l'utilisation des eaux du lac d'où les aménagements sommaires et anarchiques. Les importantes ressources pastorales de la zone restent sous exploitées tandis que dans le secteur de la pêche, on signale la disparition d'espèces halieutiques. La santé des populations est menacée par l'explosion des maladies hydriques. Cette situation peu reluisante de la région du lac de Guiers amène la DAT a initiée le schéma d'aménagement durable qui est un document permettant de doter la zone, un cadre prospectif cohérent de référence et de coordination des actions d'aménagement et de développement. Dans ses objectifs spécifiques, le schéma devra identifier, définir et exécuter un programme d'infrastructures dans la zone. Ce projet mettra en place aussi un cadre de partenariat, de synergie entre les différents usagers du lac. Et pour lutter contre la pauvreté, il va promouvoir l'accès des populations aux services de base.
Le déroulement du programme passera donc par l'élaboration d'un schéma d'Aménagement Durable de la zone du lac de Guiers et la création d'un conseil d'aménagement chargé de la supervision de l'élaboration de ce schéma. Ainsi les activités à mener se feront dans le cadre de la lutte contre les maladies hydriques, les végétaux aquatiques envahissants et la pollution des eaux, de la promotion de la pisciculture, et enfin du développement des réseaux routiers, électriques et d'adduction d'eau.

Outils de la DGPRE

La Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau était représentée par M. Gora NDIAYE dont la communication a fait l'état des lieux dans la zone avant d'exposer l'ambition de sa structure de tutelle. Cette ambition s'exprime dans un plan de gestion du lac de Guiers initié dans le cadre du Projet eau Long Terme (PLT).
Les problèmes saillants constatés dans la zone sont la pluralité croissante des acteurs, l'insuffisance de coordination entre ces derniers, l'absence de cahier de charges clairement définies et l'altération de la qualité des eaux lacustres. C'est dans ce contexte que le ministère chargé de l'Hydraulique se propose de dresser un bilan diagnostic participatif du lac de Guiers, de créer une Cellule de Gestion du lac de Guiers, de mettre en place des plans d'action et de gestion du lac de Guiers et de mener des Études de faisabilité de la remise en eau du Ndiael.
Concernant le plan de gestion, les activités à mener se déclinent sous les points suivants :

- L'organisation d'audiences publiques pour une meilleure appropriation du projet par les populations.
- Le bilan de la gestion antérieure et celle actuelle
- L'élaboration du plan de gestion sur la base de l'inventaire détaillé de l'ensemble des activités concernant la protection, l'exploitation et la gestion du Lac, la lutte contre l'expansion des plantes envahissantes, le *Typha australis* en particulier, la lutte contre la prolifération de la bilharziose et des autres maladies liées à l'eau
- La rédaction d'un cahier de charges pour la gestion des ouvrages
- La définition d'un schéma de financement de la cellule de gestion du lac de Guiers.
- La proposition de solutions pour une bonne circulation des eaux du lac et du bas Ferlo.
- L'évaluation des risques et impacts des choix et options de gestion retenus.

Outils de la SAED

M. Seydou CAMARA, agent de la SAED a présenté les outils de gestion de sa structure dans la zone du lac de Guiers. Ce sont le PAOS, la charte du domaine irriguée et les fonds de gestion tels que le fond de maintenance.

Le **PAOS** à l'échelle de la communauté rurale, s'est fait dans le cadre de la recherche-développement avec l'UGB. Le processus d'élaboration de ce plan débute avec une délibération du conseil rural autorisant le déroulement du programme. Ensuite un diagnostic est fait sur les différentes activités, les problèmes récurrents les plus prégnants et les propositions de solutions avec des outils tels que le système d'information géographique. A l'issue de ce diagnostic un collectif de juristes est commis pour se prononcer sur la légalité des solutions proposées. Enfin une délibération du conseil rural validera le plan, ce qui donne à ce dernier force de loi locale. Ce plan présente les orientations, les vocations et la réglementation des activités agropastorales dans la communauté rurale. Le PAOS est une affaire de la collectivité locale mais la SAED soutient par le biais des animateurs locaux qu'elle a formés.

La **charte du domaine irrigué,** à l'échelle de la vallée du fleuve Sénégal, a eu la même démarche que le PAOS. Elle a pour objectif la durabilité de l'irrigation dans la zone. Ce document comprend deux parties. La première est une profession de foi exposant les dangers du scénario tendanciel marqué par les aménagements anarchiques, et les engagements de l'Etat et des usagers pour une irrigation durable. La deuxième partie présente les engagements de l'attributaire du domaine irrigué répondant aux conditions d'affectation. Il doit respecter les normes d'aménagement édictées dans la communauté rurale. Ainsi cette charte donnera plus de poids au conseil rural pour faire respecter la loi sur le domaine national.

Le **fond de maintenance** est mis sur pied pour l'entretien des aménagements structurants (chenaux initiés par l'Etat). C'est un fond alimenté aussi bien par l'Etat que les producteurs.

Outils de DOMINO

L'exposé des outils développés par DOMINO a été effectué par M. Grégoire Leclerc du CIRAD et M Ibrahima Diop GAYE de l'ENEA. Les outils DOMINO sont toutefois très génériques, étant développés en partenariat avec les acteurs locaux, dans une logique de « mieux comprendre pour mieux agir ». Il s'agit d'outils de permettant d'appréhender les logiques d'acteurs, des outils pour l'analyses institutionnelle et économique. Pour donner une idée plus concrète du type d'outils développé, un exemple d'outil de modélisation spatiale pour prévoir les changements de l'utilisation de l'espace en fonction de la demande régionale de terre est présenté.

NOMINATION DU COMITE UTILISATEURS.

Les termes de référence du comité d'utilisateurs sont présentés :

Rôle du comité utilisateur :

1. Tester les outils
2. Faire de suggestions d'amélioration
3. Garant de la légitimité de l'outil
4. Valider les outils avec les utilisateurs

Conditions d'éligibilité :

- Intérêt
- Disponibilité
- Engagement pour l'utilisation des outils
- NB: travail bénévole

Déroulement de la nomination :

La nomination s'est faite un peu rapidement, vu que le temps passait très vite et que certains participants devaient repartir dans leur village. Grégoire Leclerc a d'abord proposé que le comité devrait être assez restreint (une dizaine de membres), mais après discussions il a semblé qu'une quizaine ou vingtaine de presonnes serait plus approprié. L'équipe DOMINO a d'abord laissé l'initiative aux participants de choisir qui ferait partie du comité utilisateurs. Cependant après un certain flottement et quelques hésitations de ces derniers, les « cadres » sont intervenus en suggérant des noms ou fonctions qui leur semblait essentielles, notamment l'obligation que tous les PCR soient membres d'office. Les participants ont aussi suggéré des noms de représentants d'OP, de la radio rurale, du CADL, etc…

Les participants avaient cependant bien compris le rôle et les conditions d'éligibilité et certains se sont opposé à l'imposition, sous prétexte de « légitimité ») de présidents de communauté rurale connus pour n'être jamais disponibles (c'est apparemment le cas pour Ross-Bethio et de Mbane). Il est vrai que certains acteurs institutionnels présents ont intérêt à une représentativité des plus hautes instances de la région. Au niveau de DOMINO il s'agit aussi, cependant, de faire progresser le développement et l'apprentissage des outils, ce qui oblige à une certaine constance, efficacité, et implication réelle du comité.

Après des discussions animées un compromis a été obtenu, avec la proposition que les PCR ne pouvant être présents doivent nommer un représentant (« suppléant »), préférablement parmi les personnes présentes au présent atelier (donc disponibles). Une liste préliminaire pouvait donc être dressée (tableau 4).

On note cependant l'absence d'un chef de village (représentant de la tradition), de représentants de producteurs sous pluie, et une sur représentation de l'agriculture irriguée et de la communauté rurale de Keur Moumar Sar. Les PCR jouant le même rôle et étant visiblement très solidaires, il y a possibilité de surreprésentation ici aussi. Il faudra probablement réviser la composition du comité lors d'un prochain atelier.

Tableau 4. Composition du comité d'utilisateurs.

Nom	Rôle	Village (distance à KMS)	Téléphone	Présent
Mohamed Ahmed GAYE	Chef CADL KMS	KMS (0)	967.50.15/412. 4406	Oui
Sidi KA	PCR Syer	Syer (25)	964.21.63	Oui
Dioumorou KA	PCR KMS	KMS (0)	967.50.17	Oui
Mamadou Ciré DIALLO	PCR Mbane	Mbane (50)	632.21.92/ 963.32.69/963-3320	Non (a nommé un adjoint)
Aldiouma BOH	OP (patate)	Richard Toll (70)	528.76.75/ 599.78.35	Oui
Mame Ndiembeut Fall	groupement féminin	KMS (3)	534 33 71	Oui
Aminata Fall	radio rurale	KMS (0)		Oui
Goumba diop	Groupement pêcheurs	Guiddick (30)	616 94 26	Oui
Amar Kébé	Responsable maraîcher Imam	KMS (0)	417 89 56	Oui
Doudou Fall	CV Thiago	Thiago	561-0863/964-2280	Oui
Oumar SOW	PCR Ross Bethio	Ross Bethio (70)	964-2129	Non
Moussa Diop	PCR Ronkh	Richard-Toll	964-2129	Non
Mor Talla Sall	Responsable Suivi Evaluation CSS	Richard-Toll (70)		Non
Abibou Dieye	Maire Commune Richard-Toll ?	Richard Toll (70)	963-3254	Non
Bathie Sow	Representant Eleveurs	KMS (0)		Non
Suppléants				
Madiakhate Niang			Suppléant Mbane	Oui
Adama Sarr	Pdt Union des producteurs de la rive Ouest	Mbayène (25)	Suppléant Ross Bethio	Oui

DEBRIEFING

Analyse « à chaud » de Mouhamadou Thiam (doctorant en sociologie, UGB)

A propos de l'atelier de lancement de DOMINO à KMS.

Globalement, on peut considérer que l'atelier de lancement de DOMINO à KMS s'est déroulé dans de bonnes conditions. D'abord, il a vu la participation de la plupart des acteurs opérant autour de l'espace foncier du lac de Guiers dans leur plus grande diversité :

- Les utilisateurs directs du foncier comme les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.
- Les institutions ou services de régulation de l'accès au foncier : PCR, CADL, chefs de village
- Les organismes d'accompagnement et d'appui conseil : SAED, DAT, DGPRE, Radio rurale
- Les structures de recherche : ENEA, UCAD, UGB

Ensuite, lors des discussions de groupe, on a noté, du moins en ce qui concerne l'équipe n°1 (où je me trouvais), une participation régulière de tous les acteurs présents. Ceci était d'autant plus intéressant qu'au départ, j'avais des craintes sur le risque de monopolisation de la parole par certains acteurs dominants et qui allait aboutir à la production d'une information tronquée sur les réalités locales. Donc, cette crainte a été levée, même si l'essentiel des discussions a été, à certains endroits, dominé par le PCR de KMS (qui a beaucoup cherché à justifier les difficultés d'application de la loi sur le domaine national et qui a joué un rôle d'informateur par rapport à certains points qui intéressent les participants), le représentant du PCR de Mbane et le chef du village de Thiago.

La participation des acteurs, dans leur plus grande diversité, a ainsi permis d'avoir une vue globale des contraintes liées à la gestion foncière autour du lac de Guiers, au multi usage de l'espace, ainsi que des tentatives de solutions qui ont été initiées dans ce cadre.

Cependant, la mise en place du comité « d'expérimentation » a vu l'implication active de certains membres de l'équipe de recherche. Cette implication peut même être qualifiée de coup de force, dans la mesure où, non seulement elle n'a pas été prévue, mais aussi, elle va à l'encontre de la volonté de certains participants. Ce qui nous amène à nous interroger sur deux points :

1. Le statut réel de l'équipe DOMINO dans le processus qui la lie aux acteurs locaux ;
2. Les formes et le niveau de représentativité des acteurs au sein du comité.

Statut de DOMINO dans le processus de prise de décision :

L' « imposition » des PCR comme membres d'office du comité d' « expérimentation » a permis de constater que l'équipe DOMINO se positionne comme un acteur à part entière dans le processus de conception de l'outil, avec des intérêts à défendre et des stratégies pour y parvenir. Non seulement, l'équipe s'est positionnée comme un acteur, mais un acteur dominant, puissant, qui a le pouvoir d'influer sur le processus de prise de décision et de changer les règles du jeu. Car, il faut préciser qu'avant la mise sur pied du comité, l'équipe a voulu jouer la carte de la « neutralité » en faisant croire aux participants qu'ils étaient libres de choisir les membres du comité, en prenant simplement en compte quatre critères : disponibilité, engagement, expérimentation et bénévolat. En aucun moment, il n'a été précisé que les PCR devaient être membres d'office. Au contraire, en prenant appui sur ces critères, certains PCR devraient même être exclus d'office. Les participants ont donc été bien logique dans leur démarche, en refusant que le choix se porte sur des acteurs qui ont brillé par leur indisponibilité, fussent ils puissants.

Cette implication de l'équipe (ou l'imposition, a posteriori des PCR) a introduit un biais dans le processus de choix des membres du comité. Car, non seulement l'équipe est apparue comme un acteur puissant, mais les participants se sont également rendus compte que leur marge de manœuvre était bien réduite et que l'équipe aussi a des intérêts implicites à défendre (l'audience de l'outil, la légitimité de ses actions, etc.). C'est pourquoi, ils ont fini par accepter le compromis proposé par l'équipe DOMINO. Cependant, ce genre de biais devrait être évité à l'avenir en expliquant clairement les règles du jeu et en les respectant.

Par ailleurs, il est important pour DOMINO d'avoir le contrôle de la situation d'interaction entre les acteurs locaux et les autres intervenants qui ont été invités (SAED, DGPRE, UGB, etc.). Car, à certains endroits, ces intervenants ont beaucoup monopolisé la parole et influencé le cours des discussions. Ce qui peut constituer une source de biais.

Formes et niveau de représentativité des acteurs au sein comité :

La composition du comité, tel que mis en place au cours de l'atelier du 06 avril 2006, amène également à s'interroger sur la forme et le niveau de représentativité adoptés. En fait, on avait le choix entre deux formules :

1. Une représentativité selon les types d'acteurs qui opèrent autour du lac : autrement dit, on considère le lac comme un espace ou interviennent divers acteurs (Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, GPF, CR, chef de village, CADL, CSS, etc.) et on met en place le comité, en veillant à ce que chaque acteur soit représenté et que tous les acteurs soient représentés **de manière égale ou équitable**. Dans ce cas, au lieu de 5 PCR, on en aura un seul ; tout comme on aura 1 représentant des agriculteurs, 1 représentant des éleveurs, ainsi de suite.
2. Une représentativité selon l'appartenance à l'espace géographique : ici, on considère qu'il y a 5 CR qui se partagent le lac et on procède de sorte que, dans le comité, chaque CR soit représentée dans la diversité d'acteurs qui la compose. Par exemple, pour chaque CR, on veillera à ce que le PCR soit représenté, ainsi que les autres acteurs constitutifs sa zone et qui interviennent dans au niveau du lac (Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, GPF, etc.) Mais, dans ce cas, le nombre des membres du comité risque d'être pléthorique. C'est pourquoi, la première formule semble être la plus pertinente. Et dans ce cas, un seul PCR doit y figurer, au lieu de 5, sinon on risque d'avoir un déséquilibre dans la représentativité des différents acteurs (5 PCR contre, par exemple, 1 représentant des agriculteurs) qui pourrait avoir des incidences sur la production de l'information.

Débriefing du 11 avril 2006 (Grégoire Leclerc, Ibra Touré, Ibrahima Diop Gaye, Ahmadou Coumba Ndiaye).

Ibrahima Diop gaye, enseignant-chercheur ENEA : La modélisation conceptuelle a besoin de plus d'information sur les questions et les enjeux fonciers, que cet atelier a permis de récupérer et d'organiser en peu de temps. Beaucoup d'exemples concrets ont été évoqués. Chacun pu s'exprimer, mais il a fallut synthétiser les 5 derniers problèmes. On remarque une sous-représentation des femmes. Les PCR ont été mis devant leurs propres responsabilités (multi affectations, procédures, etc..). Il a aussi été intéressant de connaître le point de vue des techniciens en développement vis-à-vis de celui des acteurs locaux. Il s'agit d'un début pour générer un savoir commun. Il a aussi été évident que Domino peut influencer les enjeux de pouvoir. Bilan : très positif, objectifs atteints. Il faudra maintenant discuter des objectifs et du contenu des prochains atelier. Il faudrait aussi, probablement, penser à intégrer le chef de CADL de Mbane au comité d'utilisateurs.

Ibra Touré, chercheur du CIRAD/PPZS : selon lui les objectifs de l'atelier ont été atteints à 80%. Il y a eu des manques essentiellement liés au temps : 1) il a fallu arbitrer, couper des gens, interpréter, s'entendre entre animateurs ; 2) Il n'y a pas eu de restitution des groupes de travail en plénière, il faudra donc se rabattre sur le CR. Il est content de la manière avec laquelle le débat politique a été géré au moment de la nomination des membres du comité, c.a.d. d' « imposer », en quelque sorte, le fait d'accepter la légitimité des PCR. Il réitère l'idée que l'atelier aurait dû être fait au début de DOMINO (il y a un an), pour notamment gagner en légitimité (Grégoire estime cependant que DOMINO n'était pas légitime ou même crédible en début de projet, et que le projet ne prévoyais de faire cet atelier qu'en année 2). Il faudra maintenant, et rapidement, consolider le comité de suivi. Il reste à faire le compte rendu succinct de l'atelier et le distribuer (avec des certificats de participation), et rappeler à tous le rôle et les fonctions de ce comité. Il faudra voir comment rattraper le temps perdu (cf. « délai » pour atelier de lancement). Il note que les gens sont dans l'attente des nombreux projets de développement et qu'il faut bien expliquer que Domino est un projet de recherche. Cependant Domino pourra se lier aux projets de développement (AFD, BM, etc…) et il faudra voir comment y arriver. Grégoire ajoute que Adrien Coly a explicitement indiqué que les outils Domino pourraient être mis à profit dans le cadre de l'agence du lac.

.

Grégoire Leclerc, chercheur du CIRAD/Green/PPZS : Content de voir que DOMINO est maintenant « légitime », c.a.d. accepté comme partenaire sur le terrain, qu'il y a des attentes et un intérêt pour ce que le projet pourra apporter. Il n'avait pas d'attentes particulières en terme de nouvelle information car avec les travaux antérieurs beaucoup de l'information est redondante. Cependant l'exercice a confirmé les résultats de l'an 1 de domino, et il y a de nouvelles informations, notamment sur les modes de résolution des problèmes et l'usage des outils et des partenariats pour cela. Il y a une demande des partenaires de terrain comme des partenaires recherche. Il souligne que les chercheurs sont aussi acteurs, ce qui est apparu clairement lors de la nomination du comité d'utilisateurs qu'il a vécu comme un coup de force des chercheurs et cadres (qui avaient intérêt à ce que tous les PCR soient invités, indépendamment des réactions des partenaires présents). Il n'est pas certain de la nécessité de tous les PCR car leur rôle est non seulement le même mais aussi ils sont très solidaires. Bonne participation de tous, animateurs très motivés, appuyés par les techniciens et chercheurs (de leur propre gré). Intéressant de voir le point de vue et l'implication des techniciens qui cherchent à montrer que leur rôle est important, qu'ils sont au service des populations.

Commentaires individuels (Oumou Kalsoum Khoule et Arame Soumare)

Commentaires de Oumou Kalsoum Khoule (DAT).

La Direction de l'Aménagement du Territoire a très bien apprécié la tenue de cet atelier sur le foncier à Keur Momar SAr. Des problèmes récurrents que le DAT est chargée de prendre en charge dans ses missions y ont été soulevés. Il s'agit notamment de la non application des textes de loi sur le Domaine national, des problèmes des limites entre collectivités locales. Mme Khoule en a fait un compte rendu à son Directeur, M. CAMPAL, qui estime que ce serait une bonne chose pour le développement du pays, que des concertations soient initiées entre les différents intervenants de la zone, afin d'harmoniser la démarche. Ce dernier s'est félicité de l'initiative du Projet DOMINO et compte s'impliquer dans les activités à venir.

Commentaires de Arame SOUMARE (UCAD).

La rencontre de KMS a réunit une diversité d'acteurs impliqués dans l'aménagement, l'exploitation et la gestion des ressources foncières de la zone du lac de Guiers. Le premier intérêt est d'avoir mis face à face des acteurs présentant des ambitions souvent difficiles à concilier (cultivateur et éleveur ou pêcheur et cultivateur, par exemple). Leurs réactions à chaud pendant les débats nous ont permis de mieux comprendre leurs positions (force et faiblesse) quant à la question foncière. Le second intérêt est d'avoir recueilli les multiples perceptions des participants (exploitants locaux, acteurs de l'encadrement, aménagistes et développeurs) sur des questions centrales telles que l'accès et le partage des ressources eau et terre qui préoccupent aussi la recherche scientifique. De la confrontation des idées se sont dégagées à la fois des pistes de réflexion et d'organisation des activités dans le cadre de l'ATP DOMINO.

En collaboration avec les collègues chercheurs, techniciens et thématiciens, il nous appartiendra d'une part, de finaliser notre protocole de recherche, sur la base des données collectées, dans une optique de mise au point d'outils d'identification, de résolution et de prévention des problèmes liés au foncier. D'autre part nous nous proposons de contribuer à la mise en œuvre du partenariat avec le comité d'utilisateurs des outils qui a été nommé au terme de l'atelier.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE GROUPE

Les travaux de groupe ont permis d'identifier quatre type de problèmes, lesquels font appel à un nombre relativement réduit d'instruments (outils) et de partenariats pour leur résolution.

Les difficultés d'accès à la terre et à l'eau

L'accès à la terre pose problèmes à plusieurs niveaux et chez différents acteurs. Chez les producteurs autochtones, ces difficultés peuvent s'exprimer dans les affectations litigieuses, la spéculation foncière… l'inexistence de cadastre rural est à l'origine des multi affectations, des délimitations imprécises des espaces affectés. Concernant les femmes, l'iniquité dans l'accès au foncier peut se lire dans la quasi absence d'affectation individuelle. Elles accèdent aux terres par le biais des groupements ou des projets. Elles formulent rarement des demandes personnelles.

Pour l'eau, l'accès difficile dans le dièri est perçu comme une injustice, une iniquité du fait que les autorités ne déploient aucun effort pour amener l'eau à l'intérieur et en plus elles se permettent d'affecter les terres bordières du lac à de très riches privés. L'insuffisance d'infrastructures hydrauliques et d'aménagements propres à l'élevage est fortement décriée par les pasteurs. Malgré qu'un ensemble de solutions soit mis en œuvre, la plupart des écueils persiste.

Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires
Application de la loi	Sanction	Gendarmerie Tribunal	Contraintes sur les contrevenants
	Délibération	CR	
Planification	Plans	SAED	Encadrement
	Travaux d'aménagements	CSS	Financement
Intermédiation		Chef religieux	Médiation, conciliation
	Autorités	CADL	
	Commission pluriethnique		

Le non-respect de la réglementation

Le manque de respect de la loi s'exprime de plusieurs manières, à différents niveaux. Chez les populations, parmi les pratiques infra légales on peut citer la location, la vente de terre du domaine national, le non respect des dispositions sur le domaine lacustre de la part de certains pêcheurs, la non reconnaissance de la LDN… Le conseil rural est souvent accusé de partialité dans l'affectation et de non respect des procédures. Il a de réelles de difficultés à désaffecter. Dans ces pratiques on note aussi les affectations à des étrangers de la communauté rurale motivées soi-disant par les exigences de développement. Les aménagements anarchiques font légion dans la zone, situation qui s'explique souvent par l'absence d'étude d'avant projet. La cohabitation du régime traditionnel et du régime moderne maintient le flou juridique, ce qui fait l'affaire de certains.

Les limites administratives des collectivités locales posent aussi problème surtout avec les attributions de parcelles à la limite des collectivités.

La méconnaissance des textes de loi régissant la gestion foncière amène les populations et les conseillers à des pratiques souvent conflictuelles telles que le refus de céder des terres inexploitées, la non perception des frais de bornage… La cohabitation droit coutumier et droit positif entraîne des incompréhensions préjudiciables au développements des activités agrosylvopastorales.

Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires
Recours à la justice	Plaintes	Gendarmerie	Contraintes
Application de la loi	Délibération Arrêté	CR Sous-préfet	Administration
Sensibilisation	Média IEC	Radio communautaire ONG	Conscientisation
Planification	Plans Charte	SAED	Encadrement

Les relations intersectorielles tendues au niveau local

La pression foncière due à la ruée vers l'agriculture irriguée est si forte dans la zone qu'elle met souvent en conflit les acteurs. La disponibilité insuffisante de terres bordières du lac entraîne l'empiètement sur des zones interdites (en vertu de quoi ?).
Lien avec A.
Les conflits entre agriculture extensive et élevage extensif ne cessent de prendre de l'ampleur que l'on constate dans l'occupation des parcours de bétail, l'abreuvement du bétail au niveau des canaux; l'insuffisance pistes de bétail et points d'eau, la récurrence des divagations.

Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires
Recours à la justice	Plaintes	Gendarmerie	Contraintes
Sensibilisation	Média IEC	Radio communautaire ONG	Conscientisation
Planification	Plan	SAED, *DAT*	

La mauvaise gestion de l'environnement

La dégradation de l'environnement est marquée par la salinisation, l'érosion, et l'appauvrissement des sols. Le déboisement (défrichement) et la déforestation continuent et les éleveurs et pêcheurs accusent les producteurs de patates de ne pas reboiser –« l'animal ne déboise pas ! ». L'exploitation minière n'est pas contrôlée. La pollution due à l'usage abusif des produits phytosanitaires a été fortement décriée. La colonisation des berges par typha pose des problèmes d'abreuvement du bétail et de débarquement des pêcheurs. La Protection de l'environnement se fait difficilement vu que les moyens d'accompagnement de la décentralisation ne suivent pas et les populations luttent de manière précaire contre les feux de brousse.

L'absence de cadre de concertation, de structure de gestion du lac et de planification globale de l'utilisation des eaux entraînent des inondations, des fluctuations du plan d'eau défavorables à la pêche (poissons déplacés, zones de reproduction perturbée…) et à l'agriculture

Modes de résolution	Outils de résolution	Partenaires mobilisés	Rôles des partenaires
Sensibilisation	Média	Radio communautaire	Conscientisation
Aménagement	Reboisement Plan	BIODIVERSITE SAED, OMVS, *DGPRE*	Encadrement Financement
Planification	Fond de maintenance Travaux d'aménagement Reboisement	Eaux et Forêts CADL	Appui/ conseil Formation

Annexes

Présentation de DOMINO

DOMINO

A. Bah, S. Camara, C. Cornu, I. Diop Gaye, M. Diop, G. Leclerc, G. Magrin, N. Fatou Mar, A.C. Ndiaye, S. Seck, A. Soumare, M. Thiam, I. Touré, M. Becaye Touré

Objectifs

- DOMINO=Recherche (pour le développement)
- Mieux comprendre pour mieux agir
- Mieux s'adapter au contexte changeant
- Montage d'un partenariat pour développer des outils adapté et utiles
  - Modèles prospectifs
  - Formation pour la résolution des problèmes
  - Autres résultats chemin faisant, selon les attentes des partenaires
- Des partenaires présents ont aussi des outils (SAED, DGPRE, DAT)

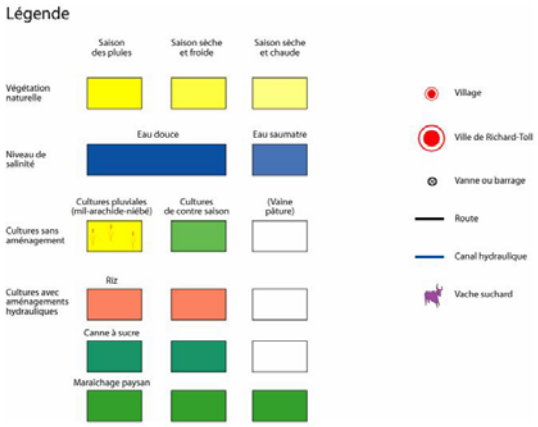

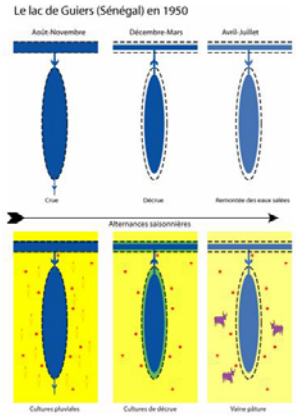

1950-1960 : années des aménagements agro-industriels

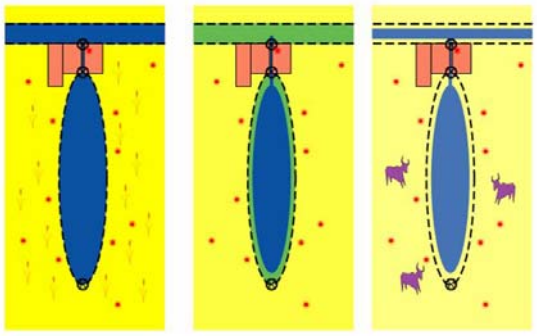

1970-1980 : années des sécheresses

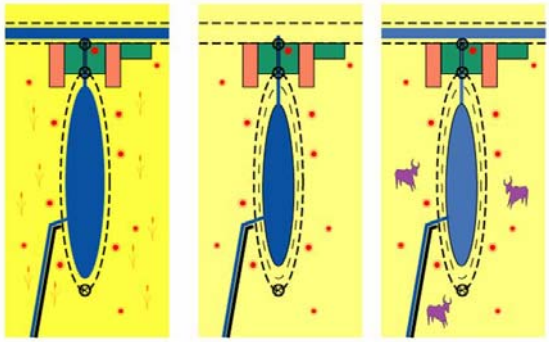

1980-2000 : années des aménagements villageois

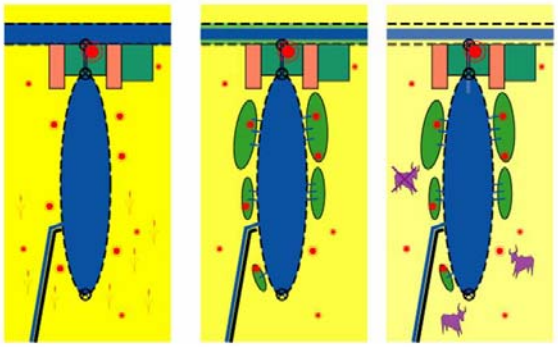

Atelier de lancement

- **Objectif:**
  - Voir comment la recherche peut contribuer au renforcement des capacités des institutions locales à mieux comprendre et définir les enjeux et problématiques fonciers
  - Collecter des informations sur les modes de régulation pour la conception d'outils de médiation opérationnel et partagé ;
  - Mettre en place un comité restreint d'utilisateurs des outils.
- **Pour atteindre ces objectifs, l'atelier partira des questions suivantes :**
  - Quels sont les problèmes récurrents en matière foncière ?
  - Comment les a-t-on résolus ?
  - Avec quels outils ?
  - Sont-ils entièrement résolus? Sinon pourquoi ?
  - Qui sont les partenaires mobilisés pour la résolution des problèmes ?
  - Quels rôles effectifs jouent-ils ?
- **Participants de la région, très diversifié, et chercheurs**
  - Groupes de travail sur les Modes de régulation
  - Présentation outils (SAED, DGPRE, DAT, DOMINO)
  - Nomination du Comité d'utilisateurs

Présentation de la DAT

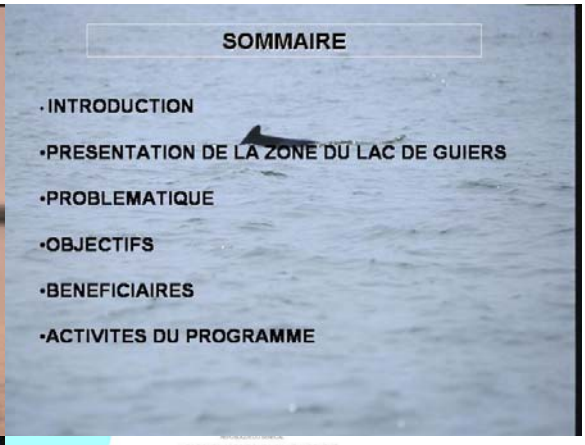

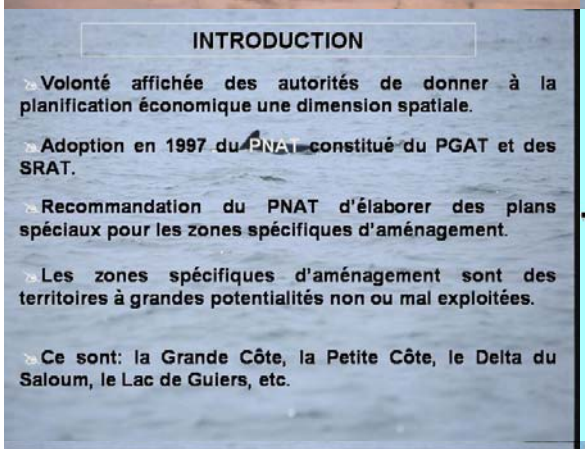

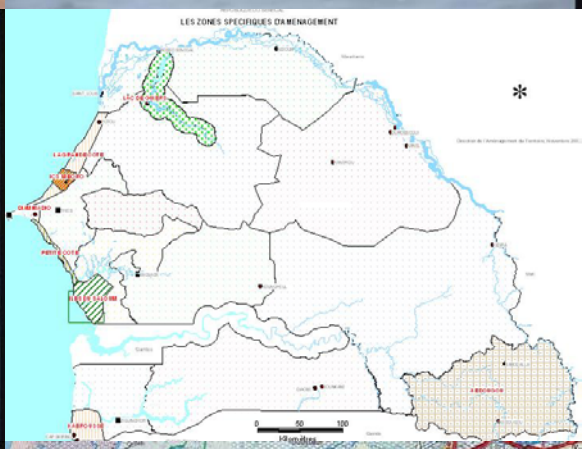

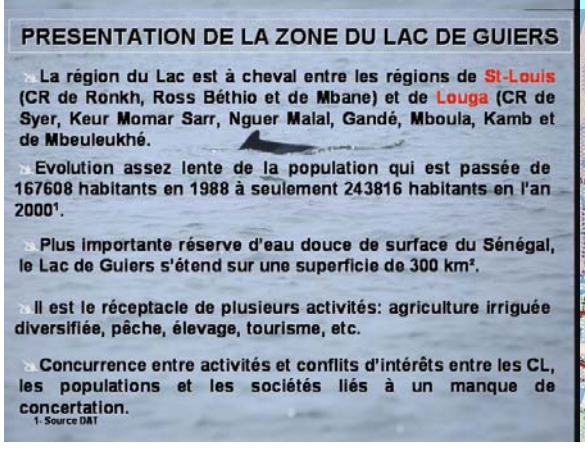

PROBLEMATIQUE

- Diverses interventions du point de vue des aménagements hydro-agricoles :
  - La CSS exploite prés de 12 000 ha dont 7 500 sous canne.
  - La SAED intervient dans le cadre de l'aménagement des périmètres irrigués et de l'encadrement des structures paysannes et privées.
  - Les organisation paysannes exploitent également des espaces importants autour du lac.

De nombreux problèmes: réalisation d'aménagements sommaires et anarchiques, inadaptation de certaines techniques d'irrigation aux réalités du milieu, inadéquation du schéma d'aménagement hydro-agricole.

PROBLEMATIQUE

- Dans le secteur de l'élevage :
  - Pâturages verdoyants à la fin de l'hivernage dans les vastes terres du Diéri.
  - Pâturages de décrue au bord du lac.
  - Sous-produits agricoles.
  - Proximité de l'eau.

Ressources bien peu gérées pour favoriser le développement de ce secteur.

- Dans le secteur de la pêche: disparition d'espèces de grande taille (gymnarchus, hétérobranas, lates, etc.)
- Dans le secteur de la santé : exposition aux maladies hydriques (bilharziose); taux de prévalence élevé du paludisme (30 à 40%) entre les mois d'août et de décembre.

PROBLEMATIQUE

- Difficultés inhérentes à l'organisation efficiente de toutes les activités de développement économique et social.
- Nécessité d'élaborer un instrument afin de rendre optimale la gestion des ressources disponibles.
- Le schéma d'aménagement durable est un document permettant de doter à la zone du Lac de Guiers un cadre prospectif cohérent de référence et de coordination des actions d'aménagement et de développement.
- Nécessité d'une approche multisectorielle sectorielle pour l'aménagement de cette zone.

OBJECTIFS

- Objectif général:

  Aménagement durable de la zone du lac de Guiers en vue de rationaliser l'utilisation de ses ressources.
- Objectifs spécifiques:
  - Identifier en fonction de la centralité et de la polarisation, l'ensemble des infrastructures à implanter dans la zone du lac;
  - Définir et exécuter un programme d'infrastructures dans la zone;
  - Développer une synergie et un partenariat entre les acteurs du développement dans la zone: collectivités locales, entreprises privées, organisations professionnelles et administration déconcentrée ;

OBJECTIFS

- Objectifs spécifiques:
  - Faciliter l'accès des populations et autres acteurs aux services de base;
  - Participer à la concrétisation de la gestion intercommunautaire dans cette zone;
  - Lutter contre la pauvreté.

BENEFICIAIRES

Le présent programme intéresse un très grand nombre d'acteurs au développement de la zone du lac de Guiers. Il s'agit, entre autres, des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs, des industriels et des populations.

ACTIVITES DU PROGRAMME

- La lutte contre les maladies hydriques comme la bilharziose urinaire et le paludisme ;
- L'élaboration d'un schéma d'Aménagement Durable de la zone du lac de Guiers;
- La création d'un conseil d'aménagement chargé de la supervision de l'élaboration du schéma d'aménagement ;
- L'installation d'un réseau d'électrification et d'adduction d'eau potable dans les villages de la zone ;

ACTIVITES DU PROGRAMME

- La lutte contre les plantes aquatiques constituées principalement de typha et de Salvinia molesta ;
- La lutte contre la pollution du lac par les eaux de drainage des exploitations agricoles ;
- L'introduction de la pisciculture afin d'atténuer la pression sur les espèces fluviales très convoitées ;
- La construction des axes routiers : Keur Momar Sarr-Richard-Toll et Ngnith-Rosso-Sénégal pour une meilleure intégration des régions de Louga et de Saint-louis;

Je vous remercie

Présentation de la SAED

Seydou Camara fera une présentation sans support. Des enregistrements video et audio sont disponibles sur le site QuickPlace du projet.

Présentation de la DGPRE.

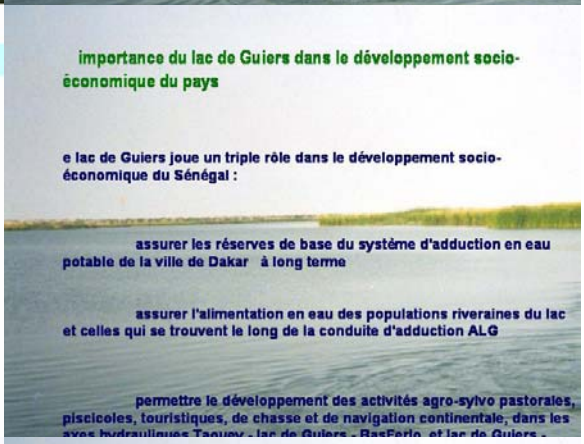

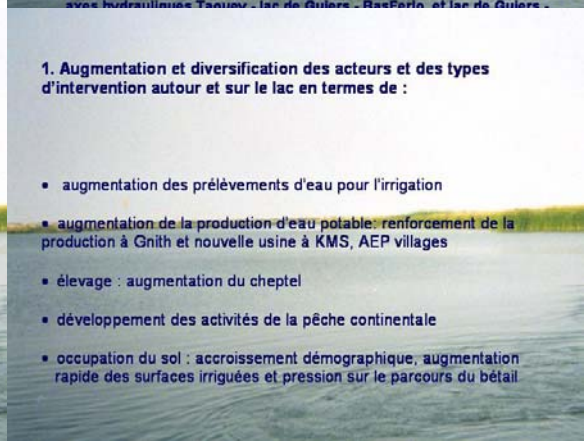

. insuffisance de la concertation entre les acteurs pour les besoins d'information et d'harmonisation des programmes.

. Absence de cahier de charges clairement définies relatives

à la gestion des ouvrages (digues, vannes),

aux normes de prélèvements et de rejets,

à l'occupation du sol,

à la qualité de l'eau du lac

. Altération de la qualité de l'eau

augmentation de la salinité dans la partie bas Ferlo,

présence d'algues cyanophycées dans la partie centrale du lac

développement excessif de la végétation

pollution microbiologique et chimique

L'utilisation durable des ressources en eau du lac exige la mise en oeuvre d'une gestion intégrée qui prend en compte:

La nécessité de contrôler le remplissage maximum face aux risques d'inondations et de destructions des digues,

La nécessité de contrôler le remplissage minimum pour Alimenter les périmètres dans de bonnes conditions,

La nécessité de mieux prendre en compte les risques liés à l'augmentation des plantes aquatiques ,

Le besoin de faciliter l'accès au plan d'eau pour les pêcheur mais aussi la nécessité de protéger les zones de frayères,

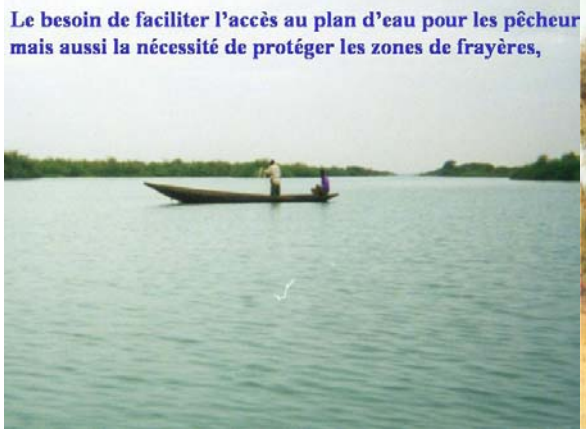

Les exigences de la production d'eau potable: une eau brute de bonne qualité

La nécessité d'améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des villages riverains

La nécessité d'éviter la pollution des eaux par les rejets d'eaux de drainage

Par les activités domestiques

Et par l'absence d'assainissement et la mauvaise gestion des déchets solides

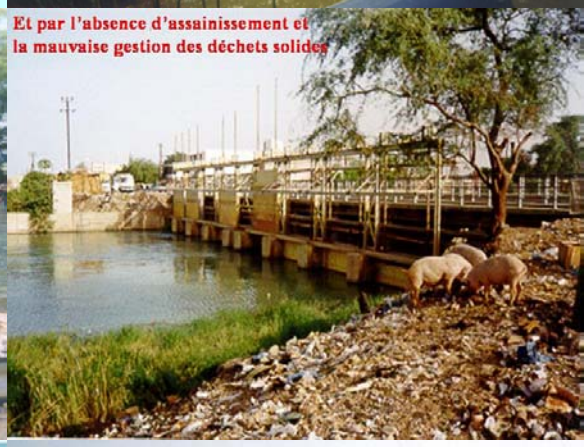

Et par l'absence d'abreuvoirs et de parcours du bétail pour éviter les conflits

Initiatives du Ministère chargé de l'Hydraulique dans le cadre du Projet Sectoriel Eau et le programme pilote HABITAT

Bilan diagnostic du lac de Guiers (PSE / Etude bathymétrique et limnologique du lac de Guiers)

Création Cellule de Gestion du lac de Guiers

Plan d'action pour le lac de Guiers / PLT

Plan de gestion du lac de Guiers / PLT

Etudes de faisabilité remise en eau du Ndiael / PLT

Gestion du lac de Guiers

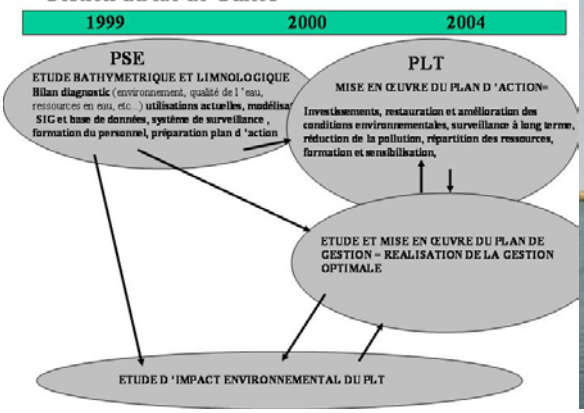

Contenu de l'étude du plan de gestion

Les activités à mettre en œuvre dans ce cadre incluent :

1. L'organisation d'audiences publiques pour la prise en compte de toutes les opinions ;
2. le bilan de la gestion antérieure et celle actuelle ;
3. l'élaboration du plan de gestion sur la base de l'inventaire détaillé de l'ensemble des activités concernant la protection, l'exploitation et la gestion du Lac, la lutte contre l'expansion des plantes envahissantes, le typha australis en particulier, la lutte contre la prolifération de la bilharziose et des autres maladies liées à l'eau ;

4. la rédaction d'un cahier de charges pour la gestion des ouvrages qui devra préciser les éléments de gestion et les charges attribuées à chaque acteur

la proposition d'un dispositif de monitoring et paramètres de la qualité des eaux à surveiller

l'examen critique de la gestion des ouvrages, de la gestion des digues et de la gestion foncière

les autorisations et les normes de prélèvements et de rejets. L'un des objectifs majeurs visés porte sur la réduction des charges en polluants pour améliorer la qualité des eaux.

5. la définition d'un schéma de financement de la cellule de gestion du lac de Guiers.

6. la proposition de solutions pour une bonne circulation des eaux du lac et du bas Ferlo.

7. l'évaluation des risques et impacts liés au plan de gestion et le choix d'une ou des options de gestion en fonction des risques identifiés.

Présentation des outils domino

Des outils de modélisation

- Modèles pour pourvoir parler du présent…
- …et du futur

- Logiques d'acteur
- Analyse institutionnelle
- Analyse économique

- Un exemple:prédire les changement d'utilisation de la terre

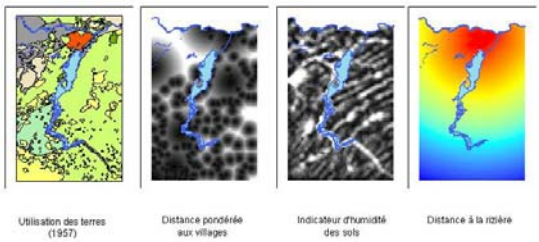

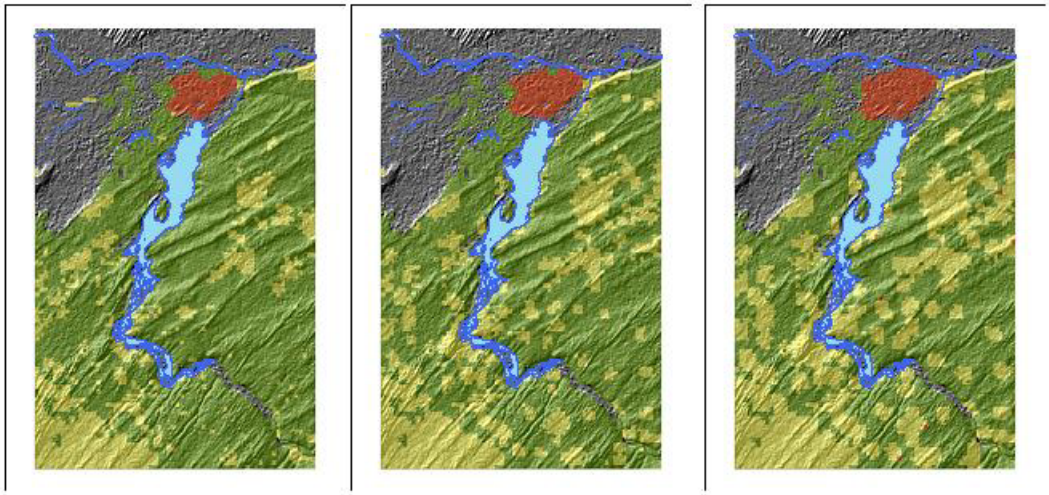

Demande
Pluvial=87200ha
Irrigation=11300ha

Demande ↑
Pluvial=130000ha
Irrigation=13800ha

Demande ↑ ↑
Pluvial=170000ha
Irrigation=15800ha

Savane Pluvial Irrigation